

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

070432419

N/A

Fill-Up!

Coltène/Whaledent AG

Version Num: 1.1

Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2015

Date d'émission: **29/03/2022**

Date d'impression: **26/05/2022**

L.GHS.CAN.FR

SECTION 1 Identification

Identificateur de produit

| | |
|--------------------------------|----------------|
| Nom du produit | Fill-Up! |
| Nom Chimique | Sans Objet |
| Synonymes | Pas Disponible |
| Formule chimique | Sans Objet |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

| | |
|--|--|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Dispositif médical, à usage dentaire exclusivement |
|--|--|

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom commercial de l'entreprise | Coltène/Whaledent AG |
| Adresse | Feldwiesenstrasse 20 Altstätten CH-9450 Switzerland |
| Téléphone | +41 (71) 75 75 300 |
| Fax | +41 (71) 75 75 301 |
| Site Internet | www.coltene.com |
| Courriel | msds@coltene.com |

Numéros de téléphone d'urgence

| | |
|---------------------------------------|-----------------------------|
| Association / Organisation | CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +1 867 670 2867 |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | +61 3 9573 3188 |

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

Once connected and if the message is not in your preferred language then please dial 01

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Note : Les numéros de catégories de danger de la classification du SGH dans la section 2 de ces FDS ne doivent pas être utilisés pour remplir le diamant NFPA 704.

Fill-Up!



| | |
|-----------------------|---|
| Classification | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2A, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2 |
|-----------------------|---|

Éléments d'étiquetage

| | |
|---------------------------------|--|
| Pictogramme(s) de danger | |
|---------------------------------|--|

| | |
|--------------------------------|------------------|
| Mention d'avertissement | Attention |
|--------------------------------|------------------|

Déclaration(s) sur les risques

| | |
|-------------|--|
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H361 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques . |

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

| | |
|-------------|---|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P260 | Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P271 | Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. |
| P280 | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement |
| P264 | Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation. |
| P272 | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| | |
|-----------------------|--|
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. |
| P333+P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin |
| P362+P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| P391 | Recueillir le produit répandu |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |

Déclarations de Sécurité: Stockage

| | |
|-------------|-------------------|
| P405 | Garder sous clef. |
|-------------|-------------------|

Fill-Up!

P403+P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

Sans Objet

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

| Numéro CAS | %[poids] | Nom |
|-------------|----------|---|
| 3290-92-4 | 10-15 | <u>triméthacrylate-de-propylidynetriméthyle</u> |
| 72869-86-4* | 10-15 | <u>diurethane diméthacrylate</u> |
| 1565-94-2* | 5-10 | <u>bisphénol A glycidylméthacrylate</u> |
| 109-16-0* | 5-10 | <u>triéthylène glycol diméthacrylate</u> |
| 94-36-0 | <1 | <u>peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle</u> |
| 1314-13-2 | <1.5 | <u>oxyde de zinc</u> |

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exacte (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers secours

Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | <p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Rincez la région touchée à l'eau. ▸ Si l'irritation persiste, consultez un médecin. ▸ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil. |
| Contact avec la peau | <p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. ▸ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible). ▸ Rechercher un avis médical en cas d'irritation. |
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none"> ▸ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▸ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Donnez un verre d'eau immédiatement. ▸ Les premiers soins ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contactez un centre anti-poisons ou un médecin. |

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu

Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Fill-Up!

| | |
|---|--|
| <p style="text-align: center;">Lutte Incendie</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ▸ Peut être violemment réactif. Peut exploser. ▸ Mettez un vêtement qui protège tout votre corps. ▸ Portez un appareil respiratoire. ▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▸ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▸ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▸ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. ▸ NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. ▸ Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. ▸ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. ▸ L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage. |
| <p style="text-align: center;">Risque D'Incendie/Explosion</p> | <p>Combustible : brûlera si allumé.</p> <p>Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2), oxydes d'azote (NOx)</p> <p>,</p> <p>oxydes de métal</p> <p>, d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> <p>Peut émettre des fumées toxiques.</p> <p>Peut émettre des fumées corrosives.</p> |

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">Eclaboussures Mineures</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Nettoyer les éclaboussures immédiatement. ▸ Eviter les contacts avec les yeux et la peau. ▸ Porter des gants imperméables et des lunettes de sécurité. ▸ Utiliser une truelle / un racloir. ▸ Disposer le produit éclaboussé dans des containers propres, secs et fermés. ▸ Laver la zone avec de l'eau. |
| <p style="text-align: center;">Eclaboussures Majeures</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Faire évacuer le personnel de la zone et se déplacer contre le vent. ▸ Alerter les pompiers et leur indiquer l'emplacement et la nature du risque. ▸ Porter un vêtement de protection pour tout le corps et muni d'un appareil respiratoire. ▸ Prévenir, par tous les moyens possibles, les éclaboussures de s'infiltrer dans les drains et les cours d'eau. ▸ Envisager une évacuation (ou se protéger en restant sur place). ▸ Ne pas fumer, pas de flammes nues ni de source d'inflammation. ▸ Augmenter la ventilation. ▸ Stopper les fuites si cette opération ne présente pas de risque. ▸ Spray et brouillard d'eau peuvent être utilisés pour disperser / absorber les vapeurs. ▸ Absorber et contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ▸ Collecter le produit récupérable dans des containers étiquetés pour ensuite les recycler. ▸ Collecter les résidus solides et les stocker hermétiquement dans des tonneaux à des fins de recyclage. ▸ Laver la zone et prévenir une entrée des ruissellements dans les drains. ▸ A la suite des opérations de nettoyage, décontaminer et blanchir tous les vêtements et les équipements de protection avant de les stocker pour une utilisation future. ▸ Si une contamination des drains ou des voies d'eau survient, prévenez les services d'urgence. |

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|--|
| <p style="text-align: center;">Manipulation Sure</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. ▸ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. ▸ Utiliser dans un lieu bien ventilé. ▸ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▸ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. ▸ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine. ▸ Eviter un contact avec un matériel incompatible. ▸ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. ▸ Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. |
|---|--|

Fill-Up!

| | |
|-----------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Eviter les dommages physiques des containers. ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. ▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément. ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. ▶ Utiliser des conditions de travail appropriées. ▶ Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant. ▶ L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues. |
| Autres Données | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Stockez-le dans son récipient d'origine. ▶ Maintenez les récipients bien scellés. ▶ Stockez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles et de récipients contenant des aliments. ▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y ait pas de fuite. ▶ Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant. |

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| | |
|------------------------------------|--|
| Container adapté | Température de stockage conseillée : 4 - 8 °C Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite. |
| Incompatibilité de Stockage | Substance(s) photosensible(s). Une exposition à la lumière, aux initiateurs de radicaux libres, au fer, à la rouille et aux bases fortes, et un stockage au-delà de la date de péremption, peut initier une polymérisation. |

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)****DONNEES SUR LES INGREDIENTS**

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|---|---|----------------------|---------|----------------|----------------|--|
| Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants | peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | Benzoyl peroxide | 5 mg/m3 | 5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle | peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | Benzoyl peroxide | 5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV Basis: upper respiratory tract & skin irritation |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta | peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | Benzoyl peroxide | 5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination | peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | Benzoyl peroxide | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail | peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | Peroxyde de benzoyle | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle | peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | Pas Disponible | 5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV® Basis: URT & skin irr |
| Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle | peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | Benzoyl peroxide | 5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle | peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | Benzoyl peroxide | 5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | TLV® Basis: URT & skin irr |
| Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques | peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | Peroxyde de benzoyle | 5 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

Fill-Up!

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|---|---|--|----------------|----------------|----------------|--|
| Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario | peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | Particules (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Respirable fraction) | 3 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | (R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency. |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario | peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | Particules (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Inhalable fraction) | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | (I) Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency. |
| Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants | oxyde de zinc | Zinc oxide fume | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Yukon concentrations admissibles pour les substances aéroportées contaminants | oxyde de zinc | Zinc oxide dust | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | (See Table 11) |
| Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle | oxyde de zinc | Zinc oxide | 2 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | TLV Basis: metal fume fever |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle de l'Alberta | oxyde de zinc | Zinc oxide, respirable | 2 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Saskatchewan sur la santé et la sécurité au travail - des limites de contamination | oxyde de zinc | Zinc oxide, fume and dust (respirable fraction++) | 2 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Territoires du Nord-Ouest Limite d'exposition en milieu de travail | oxyde de zinc | Particules (insolubles ou peu solubles) non spécifiées autrement : Fraction respirable | 3 mg/m3 | 6 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle | oxyde de zinc | Pas Disponible | 2 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | TLV® Basis: Metal fume fever |
| Canada - Colombie-Britannique Limites D'Exposition Professionnelle | oxyde de zinc | Zinc oxide, Respirable | 2 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle | oxyde de zinc | Zinc oxide | 2 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | TLV® Basis: Metal fume fever |
| Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques | oxyde de zinc | Zinc, oxyde de: Fumées | 5 mg/m3 | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Canada - Québec Valeurs d'Exposition Admissibles des Contaminants atmosphériques | oxyde de zinc | Zinc, oxyde de: Poussières | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | Pt, Note 1: La norme correspond à la poussière ne contenant pas d'amiante et dont le pourcentage de silice cristalline est inférieur à 1%. |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario | oxyde de zinc | Particules (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Respirable fraction) | 3 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | (R) Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne |

Fill-Up!

| Source | Composant | Nom du produit | VME | STEL | pic | Notes |
|--|---------------|---|----------|----------------|----------------|---|
| | | | | | | particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency. |
| Canada - Limites d'exposition professionnelle en Ontario | oxyde de zinc | Particles (Insoluble or Poorly Soluble) Not Otherwise Specified (PNOS) (Inhalable fraction) | 10 mg/m3 | Pas Disponible | Pas Disponible | (l) Inhalable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited anywhere in the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 100 µm at 50 per cent collection efficiency. |

Limites d'urgence

| Composant | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|---|-----------|-------------|-------------|
| diurethane diméthacrylate | 120 mg/m3 | 1,300 mg/m3 | 7,900 mg/m3 |
| triéthylène glycol diméthacrylate | 33 mg/m3 | 360 mg/m3 | 2,100 mg/m3 |
| peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl | 15 mg/m3 | 1,200 mg/m3 | 7,000 mg/m3 |
| oxyde de zinc | 10 mg/m3 | 15 mg/m3 | 2,500 mg/m3 |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|---|----------------|----------------|
| triméthacrylate-de-propylidynetriméthyle | Pas Disponible | Pas Disponible |
| diurethane diméthacrylate | Pas Disponible | Pas Disponible |
| bisphénol A glycidylméthacrylate | Pas Disponible | Pas Disponible |
| triéthylène glycol diméthacrylate | Pas Disponible | Pas Disponible |
| peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl | 1,500 mg/m3 | Pas Disponible |
| oxyde de zinc | 500 mg/m3 | Pas Disponible |

Banding d'exposition professionnelle

| Composant | Note de la bande d'exposition professionnelle | Limite de bande d'exposition professionnelle |
|--|---|--|
| triméthacrylate-de-propylidynetriméthyle | E | ≤ 0.1 ppm |
| diurethane diméthacrylate | E | ≤ 0.1 ppm |
| bisphénol A glycidylméthacrylate | E | ≤ 0.1 ppm |
| triéthylène glycol diméthacrylate | E | ≤ 0.1 ppm |

Notes:

bandes d'exposition professionnelle est un processus d'attribution des produits chimiques dans des catégories spécifiques ou des bandes à partir d'une puissance de la chimie et les résultats pour la santé associés à l'exposition. La sortie de ce procédé est une bande d'exposition professionnelle (CEO), ce qui correspond à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendus pour protéger la santé des travailleurs.

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

pour l'oxyde de zinc :

L'intoxication à l'oxyde de zinc (intoxication zincale) se caractérise par une dépression générale, des frissons, des maux de tête, la soif, des coliques et la diarrhée.


L'exposition aux vapeurs peut produire la fièvre des fondeurs caractérisée par des frissons, des douleurs musculaires, des nausées et des vomissements. Des études à court terme sur des cobayes montrent des modifications de la fonction pulmonaire et des preuves morphologiques d'une inflammation des petites voies respiratoires. La dose sans effet toxique observable (DSENO) chez les cobayes était de 2,7 mg/m3 d'oxyde de zinc. Sur la base des données actuelles, la TLV-TWA actuelle pourrait être insuffisante pour protéger les travailleurs exposés, bien que des différences physiologiques connues chez le cobaye le rendent plus susceptible que l'homme à une déficience fonctionnelle des voies respiratoires.

CEL TWA: 1 mg/m3 [comparable au WEEL-TWA* pour les acryliques multifonctionnels (MFAs)]

Une exposition aux MFA a été rapportée comme provoquant une dermatose de contact chez les humains et des blessures sérieuses aux yeux. Une exposition à certaines résines-MFA contenant des aérosols a également été rapportée comme provoquant une dermatose. Comme aucune évaluation des effets possibles d'une exposition à long terme aux aérosols n'a été trouvée, un Niveau d'Exposition Environnemental des Lieux de travail (WEEL) a été suggéré par l'Association Américaine d'hygiène Industrielle (AIHA).

Fill-Up!

Contrôles de l'exposition

| | |
|---|---|
| <p>Contrôle d'ingénierie approprié</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les employés exposés à des cancérigènes humains confirmés doivent être autorisés à faire ainsi par leur employeur et travailler dans une zone régulée. ▶ Le travail devait être réalisé dans un système isolé tel que "boîte à gants". Les employés devraient se laver les mains et les bras après l'accomplissement du travail spécifié et avant de s'engager dans d'autres activités non associées avec le système isolé. ▶ Dans les zones régulées, le cancérigène devrait rester stocké dans des containers fermés ou enfermé dans un système fermé, incluant des circuits de tuyauterie, avec des ports ou ouvertures fermés tant que le cancérigène est contenu à l'intérieur. ▶ Les systèmes à cuves ouvertes sont prohibés. ▶ Chaque opération devrait être pourvue d'une ventilation d'extraction locale afin que le mouvement de l'air soit toujours des zones de travail ordinaires vers le lieu d'opération. ▶ L'air extrait ne devrait pas être libéré dans des zones régulées, des zones non-régulées ou dans l'environnement extérieur à moins d'être décontaminé. De l'air d'appoint propre devrait être introduit en volume suffisant pour maintenir un fonctionnement correct du système d'extraction local. ▶ Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination, puis une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule. ▶ A l'exception des systèmes extérieurs, les zones régulées devraient être maintenues sous une pression négative (avec le respect des zones non-régulées). ▶ Une ventilation locale d'extraction nécessite que de l'air d'appoint soit fourni en volumes égaux à l'air remplacé. ▶ Les hottes de laboratoire doivent être conçues et maintenues afin d'aspirer l'air à l'intérieur à une vitesse moyenne linéaire de surface de 150 pieds/min. avec un minimum de 125 pieds / min. La conception et la construction de hotte d'aspiration nécessitent que l'insertion de n'importe quelle partie du corps de l'employé, autres que les mains et les bras, soit rendue impossible. |
| <p>Protection Individuelle</p> |  |
| <p>Protection des yeux/du visage.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ▶ Masque chimique. ▶ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact. |
| <p>Protection de la peau</p> | <p>Voir protection Main ci-dessous</p> |
| <p>Protection des mains / pieds</p> | <p>NOTE: Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.</p> <p>Ne pas utiliser de gants en caoutchouc naturel</p> <p>Produits sans solvants ajoutés : porter des gants en nitrile</p> <p>Produits en combinaison avec des solvants : porter des gants épais (>0.5 mm) en nitrile</p> <p>Remplacez les gants immédiatement en cas de fissure ou en cas de changement d'aspect (dimension, couleur, flexibilité, etc)</p> |
| <p>Protection corporelle</p> | <p>Voir Autre protection ci-dessous</p> |
| <p>Autres protections</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les employés travaillant avec des cancérigènes humains confirmés devraient être pourvus de, et exiger de porter des vêtements de protection propres du corps entier (tabliers, bleus de travail ou chemises à manche longues et pantalons), des sur-chaussures et des gants avant d'entrer dans une zone régulée. ▶ Les employés engagés dans des opérations de manipulation impliquant des cancérigènes devraient être pourvus de, et exiger de porter un respirateur de type filtre couvrant tout le visage avec des filtres pour les poussières, fumées et vapeurs ou des cartouches de purification d'air. Un respirateur permettant de plus hauts niveaux de protection peut être utilisé en substitution. ▶ Des douches déluge d'urgence et des fontaines de lavement de yeux, approvisionnées en eau potable, devraient être situées proches, en vue de, et sur le même niveau que les emplacements ou une exposition directe est possible. ▶ Avant chaque sortie d'une zone contenant un cancérigène confirmé, les employés devraient être exigés de retirer et laisser des vêtements et équipement de protection à point de sortie et, à la dernière sortie du jour, de placer les vêtements et équipements utilisés dans des containers étanches au point de sortie pour une décontamination ou une élimination. Les contenus de tels containers étanches doivent être identifiés par des étiquettes adéquates. Pour les activités de maintenance et de décontamination, du personnel autorisé entrant dans la zone devrait être pourvu, et demander, de porter des vêtements imperméables propres, incluant gants, bottes et une cagoule à adduction d'air. ▶ Avant de retirer les vêtements de protection, les employés doivent subir une décontamination et une douche est exigée après avoir retiré les vêtements et la cagoule. ▶ Tenue complète. ▶ Tablier en P.V.C. ▶ Crème protectrice. ▶ Crème nettoyante pour la peau. ▶ Unité de lavement des yeux. |

Protection respiratoire

Fill-Up!

Filtre à particules d'une capacité suffisante. (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:001, ANSI Z88 ou équivalent national)

| Facteur de protection | Respirateur à demi-masque | Masque respiratoire complet | Masque à adduction d'air |
|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| 10 x ES | P1 conduit d'air* | - - | PAPR-P1 |
| 50 x ES | Conduit d'air** | P2 | PAPR-P2 |
| 100 x ES | - | P3 | - |
| | | Conduit d'air* | - |
| 100+ x ES | - | Conduit d'air** | PAPR-P3 |

- Pression négative sur demande ** - Débit continu

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | blanc | | |
|--|--------------------------|--|----------------|
| État Physique | Colle à écoulement libre | Densité relative (l'eau = 1) | 1.78 |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto-allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | Pas Disponible | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Pas Disponible | Poids Moléculaire (g/mol) | Pas Disponible |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité | Immiscible | pH en solution (Pas Disponible%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |

SECTION 10 Stabilité et réactivité

| | |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité | Voir section 7 |
| Stabilité chimique | Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas |
| Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7 |
| Conditions à éviter | Voir section 7 |
| Matières incompatibles | Voir section 7 |
| Produits de décomposition dangereux | Voir Section 5 |

SECTION 11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--------|---|
| Inhalé | Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle. Aucun cas de maladie respiratoire chez les êtres humains n'a été répertorié par suite d'une exposition à des acrylates multifonctions. |
|--------|---|

Fill-Up!

| | |
|-----------------------------|--|
| Ingestion | Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis. |
| Contact avec la peau | Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. |
| Yeux | Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des larmes ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). |
| Chronique | Des preuves importantes existent qui montrent que la substance peut engendrer des effets mutagènes irréversibles mais non mortel à la suite d'une unique exposition. Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Selon des données épidémiologiques, le matériel est considéré comme carcinogène pour l'homme. On ne dispose pas de données suffisantes pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'homme et l'apparition d'un cancer. Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Un dommage important (perturbation fonctionnelle évidente ou changement morphologique qui peuvent avoir une signification toxicologique) est vraisemblablement provoqué par une exposition prolongée ou répétée. Comme règle, le produit crée, ou contient une substance qui produit des lésions importantes. Un tel dommage peut devenir apparent à la suite d'une application directe dans les études de toxicité sub-chronique (90 jours) ou à la suite de sub-aiguë (28 jours) ou à la suite des test de toxicité chroniques (2 ans). L'exposition au produit peut poser des problèmes pour la fertilité humaine, généralement sur la base du fait que les résultats des études sur les animaux fournissent des preuves suffisantes pour provoquer une forte suspicion d'altération de la fertilité en l'absence d'effets toxiques, ou des signes d'altération de la fertilité se produisant à peu près aux mêmes niveaux de dose que d'autres effets toxiques, mais qui ne sont pas une conséquence secondaire non spécifique d'autres effets toxiques. Les personnes avec un historique d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires ou qui sont connus comme étant sensibilisées ne devraient pas être engagées dans des travaux impliquant la manipulation d'isocyanates. [CCTRADE-Bayer, APMF] Une sensibilisation peut aboutir à de sévères réponses à de très faibles niveaux d'exposition, i.e. hypersensibilité. Les personnes sensibilisées ne devraient pas être autorisées à travailler dans des situations où une exposition peut survenir. |

| | | |
|---|---|---|
| Fill-Up! | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| triméthacrylate-de-propylidynetriméthyle | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (lapin) LD50: >3000 mg/kg ^[2] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg ^[2] | Skin (rabbit): 500 mg - mild Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| diurethane dimethacrylate | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg * ^[2] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | Oral(Rat) LD50; >2000 mg/kg * ^[2] | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| bisphenol A glycidylmethacrylate | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| triethylene glycol dimethacrylate | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Oral(Rat) LD50; 10837 mg/kg ^[2] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | Oral(Souris) LD50; 10750 mg/kg ^[2] | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (mammifère) LD50: >1000 mg/kg ^[2] | Eye (rabbit): 500 mg/24h - mild |
| | Oral(Rat) LD50; 7710 mg/kg ^[2] | Skin effects (MAK): very weak |

Fill-Up!

| | TOXICITÉ | IRRITATION |
|-----------------|--|---|
| oxyde de zinc | Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1] | Eye (rabbit) : 500 mg/24 h - mild |
| | Inhalation(Rat) LC50; >1.79 mg/l4h ^[1] | Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| | Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg ^[1] | Skin (rabbit) : 500 mg/24 h- mild |
| | | Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) ^[1] |
| Légende: | 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques | |

| | |
|--|--|
| Fill-Up! | Une exposition au produit peut engendrer un risque possible d'effets irréversibles. Le produit peut provoquer des effets mutagènes chez l'homme. Ce problème est soulevé, de manière générale, sur la base d'études appropriées et en utilisant des cellules végétales de mammifères in vivo. De telles découvertes sont souvent supportées par des études des propriétés mutagènes in vitro. |
| PEROXYDE DE DIBENZOYLE; PEROXYDE DE BENZOYLE | Le produit peut être irritant pour les yeux, un contact prolongé causant une inflammation. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux. |
| Fill-Up! & TRIMÉTHACRYLATE- DE-PROPYLIDYNETRIMÉTHYLE & diurethane diméthacrylate & triéthylene glycol diméthacrylate & PEROXYDE DE DIBENZOYLE; PEROXYDE DE BENZOYLE | Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit. Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées. |
| TRIMÉTHACRYLATE- DE-PROPYLIDYNETRIMÉTHYLE & diurethane diméthacrylate & bisphenol A glycidylméthacrylate & triéthylene glycol diméthacrylate | Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. |
| TRIMÉTHACRYLATE- DE-PROPYLIDYNETRIMÉTHYLE & PEROXYDE DE DIBENZOYLE; PEROXYDE DE BENZOYLE & OXYDE DE ZINC | Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillures et un épaississement de la peau. |

| | | | |
|---|---|---------------------------|---|
| toxicité aiguë | ✘ | Cancérogénicité | ✘ |
| Irritation / corrosion | ✔ | reproducteur | ✔ |
| Lésions oculaires graves / irritation | ✔ | STOT - exposition unique | ✔ |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ✔ | STOT - exposition répétée | ✔ |
| Mutagenité | ✔ | risque d'aspiration | ✘ |

Légende: ✘ – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification
✔ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Informations écologiques

Toxicité

| Fill-Up! | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|----------|----------|---------------------------|--------|--------|--------|
| | | | | | |

Fill-Up!

| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
|---|-----------------|----------------------------------|---|-----------------|----------------|
| triméthacrylate-de-propylidyntriméthyle | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | LC50 | 96h | Poisson | 2mg/l | 2 |
| | EC50 | 48h | crustacés | >9.22mg/l | 2 |
| | NOEC(ECx) | 768h | Poisson | 0.138mg/l | 2 |
| diurethane dimethacrylate | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | NOEC(ECx) | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.21mg/l | 2 |
| | LC50 | 96h | Poisson | 10.1mg/l | 2 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | >0.68mg/l | 2 |
| | EC50 | 48h | crustacés | >1.2mg/l | 2 |
| bisphenol A glycidylmethacrylate | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| triethylene glycol dimethacrylate | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | NOEC(ECx) | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 18.6mg/l | 2 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 72.8mg/l | 2 |
| | LC50 | 96h | Poisson | 16.4mg/l | 2 |
| peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | EC10(ECx) | 504h | crustacés | 0.001mg/l | 2 |
| | LC50 | 96h | Poisson | 0.06mg/l | 2 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.042mg/l | 2 |
| | EC50 | 48h | crustacés | 0.11mg/l | 2 |
| oxyde de zinc | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | NOEC(ECx) | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.005mg/l | 2 |
| | BCF | 1344h | Poisson | 19-110 | 7 |
| | LC50 | 96h | Poisson | 0.927-2.589mg/l | 4 |
| | EC50 | 72h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.036-0.049mg/l | 4 |
| | EC50 | 48h | crustacés | 0.301-0.667mg/l | 4 |
| oxyde de zinc | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
| | EC50 | 96h | Les algues ou d'autres plantes aquatiques | 0.3mg/l | 2 |

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Les substances contenant des carbones non-saturés sont omniprésentes dans les environnements intérieurs. Elles proviennent de plusieurs sources (voir ci-dessous). La plupart sont réactives avec l'ozone de l'environnement et peuvent engendrer des produits stables qui sont supposés affecter la santé humaine de manière négative. Le potentiel de certaines surfaces présentes dans un espace clos pour une facilitation des réactions doit être étudié.

| | | |
|---|--|--|
| Sources de substances insaturées | Substances insaturées (émissions réactives) | Principaux produits stables engendrés par une réaction avec l'ozone. |
| Occupants (expirations, huiles de protection, produits de soins personnels) | Isoprène, oxyde nitrique, squalène, stérols insaturés, acide oléique et autres acides gras insaturés, produits d'oxydation insaturés | Méthacroléine, cétone vinyle méthyle, dioxyde d'azote, acétone, 6 MHQ, acétone de géranyle, 4 OPA, formaldéhyde, alcool nonylique, décanal, acide 9-oxo-pélagronique, acide azélaïque, acide pélagronique. |
| Bois tendres, bois de plancher incluant planches de cyprès, cèdre et sapin argenté, plantes d'intérieur | Isoprène, limonène, alpha-pinène, autres terpènes et sesquiterpènes. | Formaldéhyde, 4-AMC, pino-aldéhyde, acide pinique, acide pinonique, acide formique, méthacroléine, cétone méthyle vinyle, SOA incluant les particules ultra-fines. |
| Tapis et endos de tapis | 4-Phényle-cyclohexène, 4-vinyle-cyclohexène, styrène, 2-éthyle-hexyle acrylate, acides et esters gras insaturés | Formaldéhyde, acétaldéhyde, benzaldéhyde, hexanal, nonanal, 2-nonanal |

Fill-Up!

| | | |
|--|--|--|
| Lino et peintures/cires contenant de l'huile de lin | Acide linoléique, acide linoléique | Propanal, hexanal, nonanal, 2-heptanal, 2-nonanal, 2-décenal, 1-pentène-3-one, acide propionique, acide n-butyrique |
| Peinture au latex | Monomères résiduels | Formaldéhyde |
| Certains produits de nettoyage, cires, lustres, rafraîchisseurs d'air ambiant | Limonène, alpha-pinène, terpinolène, alpha-terpinéol, linalol, acétate de linalyle, et autres terpinoïdes, longifolène et autres sesquiterpènes. | Formaldéhyde, acétaldéhyde, glyco-aldéhyde, acide formique, acide acétique, peroxydes d'hydrogène et organiques, acétone, benzaldéhyde, 4-hydroxy-4-méthyle-5-héxén-1-al, 5-éthényle-dihydro-5-méthyle-2(3H)-furanone, 4-AMC, les SOA incluant des particules ultra-fines. |
| Colle de caoutchouc naturel | Isoprène, terpènes | Formaldéhyde, méthacroléine, cétone méthyle vinyle |
| Toner pour photocopieur, papier imprimé, polymères styrènes | Styrène | Formaldéhyde, benzaldéhyde |
| Fumée de tabac | Styrène, acroléine, nicotine | Formaldéhyde, benzaldéhyde, hexanal, glyoxal, N-méthyle-formamide, nicotinaldéhyde, cotinine |
| Vêtements, tissus et literie salis | Squalène, stérols insaturés, acide oléique et autres acides gras insaturés | Acétone, 6 MHQ, acétone de géranyle, 4 OPA, formaldéhyde, nonanal, décanal, acide 9-oxo-nonanoïque, acide azélaïque, acide nonanoïque. |
| Filtres à particules salis | Acides gras insaturés provenant de plantes, couches de feuilles mortes et autres débris végétaux ; suies, particules de diesel | Formaldéhyde, nonanal et autres aldéhydes, alcool nonylique, décanal, acide 9-oxo-nonanoïque, acide azélaïque, acide nonanoïque et autres oxo-acides ; composés avec groupes fonctionnels mélangés (=O, -OH et -COOH) |
| Conduits d'aération et doublure de conduits | Acides et esters gras insaturés, huiles insaturées, néoprène | Aldéhydes C5 à C10 |
| " Saleté urbaine " | Hydrocarbures aromatiques polycycliques | Hydrocarbures aromatiques polycycliques oxydés |
| Parfums, eaux de Cologne, huiles essentielles (par exemple lavande, eucalyptus, mélaleuca) | Limonène, alpha-pinène, linalol, acétate de linalyle terpinène-4-ol, gamma-terpinène. | Formaldéhyde, acétone, 4-hydroxy-4-méthyle-5-héxén-1-al, 5-éthényle-dihydro-5-méthyle-2(3H)-furanone, 4-AMC, les SOA incluant des particules ultra-fines. |
| Emissions domestiques en général | Limonène, alpha-pinène, styrène | Formaldéhyde, 4-AMC, pino-aldéhyde, acétone, acide pinique, acide pinonique, acide formique, benzaldéhyde, les SOA incluant les particules ultra-fines. |

Abréviations : 4-AMC, 4-acétyl-1-méthyle-cyclohexène; 6MHQ, 6-méthyle-5-heptène-2-one, 4OPA, 4-oxopentanal, SOA, aérosols organiques secondaires
 Référence : Charles J Weschler; Environmental Health Perspectives, Vol 114, octobre 2006
 #90wgk
 WGK : Classification en accord avec le German Water Resources Act.
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistence et dégradabilité

| Composant | Persistence: Eau/Sol | Persistence: Air |
|---|---------------------------------|------------------------------------|
| triméthacrylate-de-propylidynetriméthyle | HAUT | HAUT |
| triethylene glycol diméthacrylate | BAS | BAS |
| peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl | BAS (La demi-vie = 14 journées) | BAS (La demi-vie = 21.25 journées) |

Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|---|-----------------------|
| triméthacrylate-de-propylidynetriméthyle | MOYEN (LogKOW = 4.39) |
| triethylene glycol diméthacrylate | BAS (LogKOW = 1.88) |
| peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl | BAS (LogKOW = 3.46) |
| oxyde de zinc | BAS (BCF = 217) |

Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|---|------------------|
| triméthacrylate-de-propylidynetriméthyle | BAS (KOC = 7533) |
| triethylene glycol diméthacrylate | BAS (KOC = 10) |
| peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl | BAS (KOC = 771) |


SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Fill-Up!

| | |
|---|---|
| Élimination du produit / emballage | <ul style="list-style-type: none"> ▸ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. ▸ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. <p>Autrement:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▸ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. ▸ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. ▸ Recycler autant que possible ou consulter le fabricant pour les options de recyclages. ▸ Consulter l'Autorité de régulation des décharges pour un traitement. ▸ Enterrer ou incinérer le résidu dans un lieu approuvé. ▸ Recycler les containers si possible, sinon les traiter dans un lieu approuvé. |
|---|---|

SECTION 14 Informations relatives au transport**Étiquettes nécessaires**

| | |
|-----------------------|---|
| Polluant marin |  |
|-----------------------|---|

Transport terrestre (TDG): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

| Nom du produit | Grouper |
|--|----------------|
| triméthacrylate-de-propylidynetriméthyle | Pas Disponible |
| diurethane diméthacrylate | Pas Disponible |
| bisphenol A glycidylméthacrylate | Pas Disponible |
| triéthylène glycol diméthacrylate | Pas Disponible |
| peroxyde de dibenzoylé; peroxyde de benzoylé | Pas Disponible |
| oxyde de zinc | Pas Disponible |

Transport en vrac conformément aux dispositions du Code ICG

| Nom du produit | Type de navire |
|--|----------------|
| triméthacrylate-de-propylidynetriméthyle | Pas Disponible |
| diurethane diméthacrylate | Pas Disponible |
| bisphenol A glycidylméthacrylate | Pas Disponible |
| triéthylène glycol diméthacrylate | Pas Disponible |
| peroxyde de dibenzoylé; peroxyde de benzoylé | Pas Disponible |
| oxyde de zinc | Pas Disponible |

SECTION 15 Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fill-Up!

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

triméthacrylate-de-propylidynetriméthyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

diurethane diméthacrylate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Non Liste Intérieure des Substances (LIS)

bisphenol A glycidylméthacrylate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

triéthylène glycol diméthacrylate Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

oxyde de zinc Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada Catégorisation des décisions pour toutes les substances de la LIS

Canada Liste Intérieure des Substances (DSL)

Canada Non Liste Intérieure des Substances (LIS)

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Service d'index toxicologique du Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail - SIMDUT SGH

état de l'inventaire national

| Inventaire national | Statut |
|--|--|
| Australie - AIIIC / Australie non-utilisation industrielle | Oui |
| Canada - DSL | Non (diurethane diméthacrylate) |
| Canada - NDSL | Non (triméthacrylate-de-propylidynetriméthyle; bisphenol A glycidylméthacrylate; triéthylène glycol diméthacrylate; peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl) |
| Chine - IECSC | Oui |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Oui |
| Japon - ENCS | Non (diurethane diméthacrylate) |
| Corée - KECI | Oui |
| New Zealand - NZIoC | Oui |
| Philippines - PICCS | Non (diurethane diméthacrylate) |
| É.-U.A. - TSCA | Oui |
| Taiwan - TCSI | Oui |
| Mexico - INSQ | Non (triméthacrylate-de-propylidynetriméthyle; diurethane diméthacrylate; bisphenol A glycidylméthacrylate) |
| Vietnam - NCI | Non (bisphenol A glycidylméthacrylate) |
| Russie - FBEPH | Non (diurethane diméthacrylate; bisphenol A glycidylméthacrylate) |
| Légende: | <i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i> |

SECTION 16 Autres informations

| | |
|-------------------------|------------|
| date de révision | 29/03/2022 |
| date initiale | 17/01/2022 |

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du

risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Définitions et abréviations

- PC—TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC—STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECl: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.